



# MAIRIE DE PRESLES

**DELIBERATION N°010-2025****SEANCE DU : 20 mars 2025**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

**CONVOCACTION**

Date : 20/03/2025

Affichée le : 13/03/2025

Transmise le : 13/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 25

Présents : 21

Votants : 22

Pouvoirs : 1

Absents : 4

<b>Etaient présents :</b>	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA	Paola DE-SANTIS
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
	Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Allyson PALLUD
	Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
	Michel WATIER	Hubert De-RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT	Romain PREVALET

**Absents représentés :**

Paola DE SANTIS ..... pouvoir à Céline CAUDRON

**Absents non représentés :** Hubert De RANCOURT, Fabien VOLLE et Vincent BRUEL**Secrétaire de séance :** Hervé WEIFFENBACH

### Création emploi permanent –un poste filière sociale

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

A la suite d'un avancement de grade d'un agent, il est nécessaire de créer un emploi permanent budgétaire.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **Crée** un emploi permanent relevant du grade des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe (ATSEM), à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.
- **Prévoit** la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024.
- **Autorise** Madame le Maire de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, le 21 mars 2025

Le Maire,

Céline CAUDRON

